

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET N° _____

POUR LA SELECTION ET LE RECRUTEMENT DES EXPERTS ET PRESTATAIRES EN PROTOTYPAGE RAPIDE, EN VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PME ET DES PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AU PROTOTYPAGE

1. CONTEXTE

Dans le cadre de ses missions de Facilitation de la création d'entreprises et de promotion d'un entrepreneuriat inclusif au Cameroun, l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) a conçu des dispositifs et des mécanismes visant à développer l'esprit d'entreprise et à renforcer la politique nationale d'incubation des entreprises.

A cet effet, le Programme de Promotion de l'Esprit d'Entreprise en Milieu Jeunes est opérationnel depuis le 16 Mai 2016 et a déjà bénéficié à près de 4350 jeunes camerounais de divers horizons et couches sociales des milieux urbains, péri-urbains et ruraux dans les 10 Régions du Cameroun, tenant compte de la diversité du tissu économique local et de la pluralité de filières porteuses.

Dans le même ordre d'idées, un Processus Intégré d'Incubation a été développé pour professionnaliser les structures et harmoniser les métiers et les bonnes pratiques en matière d'incubation d'entreprises au Cameroun.

Tous ces programmes spécifiques constituent ainsi une panoplie de services non-financiers destinés à susciter, à structurer, à développer et à pérenniser la culture entrepreneuriale. Cette démarche repose sur l'esprit d'entreprendre ou l'esprit d'entreprise, en mettant un accent particulier sur la promotion des innovations. Le but ainsi recherché est de faire émerger continuellement des générations nouvelles de camerounais entrepreneurs et créateurs d'entreprises innovantes et pérennes.

Par ailleurs, au regard des problématiques sectorielles que le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi tend à résoudre, dans un contexte où le Cameroun veut accélérer son Processus d'Industrialisation (Cf. Plan Directeur d'Industrialisation), il paraît juste et opportun de favoriser l'éclosion et la matérialisation des innovations, la promotion des investissements productifs ou l'amélioration de la compétitivité des PME des filières industrielles, y compris à travers des projets collaboratifs pour booster toutes ces filières porteuses. Cette dynamique s'appuie sur certaines filières porteuses dites de croissance, avec prise en compte systématique de leurs chaînes de valeurs respectives et la mise en place des clusters et autres zones d'activités économiques

Fort de ce qui précède, l'Agence de Promotion des PME a mis en place un Fonds d'Appui au Prototypage, en abrégé FONDS-PROTO. Il

2. OBJET

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise la sélection des Cabinets, Bureaux d'études ou Consultants individuels, de nationaux

s'agit d'un nouveau dispositif qui a été développé pour faciliter l'amorçage des projets innovants des PME et des porteurs d'idées de projets camerounais dont la pertinence, l'utilité, la faisabilité et le potentiel de croissance ou de rentabilité sont avérés. Ceci permettra au Cameroun et à l'ensemble de ses Collectivités Territoriales Décentralisées de disposer non seulement de filières économiques solides, structurées notamment autour de pôles de compétitivité et de clusters, mais aussi d'une forte capacité de R&D privilégiant les projets collaboratifs.

Ledit FONDS-PROTO intervient en aval du programme de Promotion de l'Esprit d'Entreprise en Milieu Jeune (PE2MJ) et à mi-parcours du processus intégré d'Incubation, ainsi que dans le cadre des autres services non-financiers développés et diffusés par l'APME et d'autres institutions gouvernementales et partenaires. Il a pour vocation de réduire (1) le taux de mortalité précoce des PME après leur création, (2) le taux d'abandon des projets innovants portés par les jeunes, faute de moyens financiers et d'assistance technique et (3) les difficultés d'accès aux financements des PME et des Porteurs d'idées de projets.

En permettant aux PME et Porteurs de projets innovant de développer divers prototypes de formes, d'usage et des bêta-prototypes, ceux-ci pourront légalement disposer (1) d'actifs de propriété intellectuelle pouvant générer une possibilité sérieuse de constituer des apports en fonds propres ou (2) des sûretés mobilières et immobilières pouvant servir de garantie et accroître ainsi leur capacité d'accès aux crédits professionnels. Il s'agit aussi là d'une manière pratique et certaine d'adresser la problématique de l'accès limité des PME aux financements.

Dans le cadre de son plan annuel de performance pour 2019, l'Agence va mobiliser une partie de son budget pour effectuer des paiements aux Consultants spécialisés dans l'assistance technique ou l'accompagnement au prototypage rapide.

L'objectif général de la mission du Consultant/Prestataire est de mobiliser son expertise et ses infrastructures afin de fournir une assistance ou d'accompagner, sur la base des Termes de Référence et des cahiers de charges spécifiques, les PME et Porteurs de projets jusqu'à l'obtention des différents extrants (*output*) décrits dans leur feuille de route. Il pourra s'agir d'une Preuve de Concept, d'une présérie ou d'un prototype définitif prêt à la commercialisation.

et internationaux, pour la réalisation de missions d'accompagnements de PME et Porteurs de projets innovants, dans leur démarche de prototypage rapide, devant aboutir, notamment :

- à la réalisation d'un modèle physique (maquette, prototype, échantillon, spécimen, version bêta...),
- à la fabrication d'une présérie pour un test de marché en situation réelle,

- à la finalisation d'un prototype existant pour sa commercialisation
- à la formulation de recommandations et stratégies, à travers des plans d'action ou des business plans pour l'industrialisation et le soutien à la croissance des produits développés ou en phase de finale pour la commercialisation.

N.B : *Les candidatures féminines et des personnes handicapées sont fortement encouragées.*

3. MISSIONS DU CONSULTANT

Sur la base d'un cahier de charges spécifique à chaque projet, la mission du consultant consiste à fournir une assistance technique aux PME ou porteurs de projets bénéficiaires de l'appui du Fonds en vue :

- soit de faciliter la fabrication ou la finalisation d'un modèle physique (maquette, prototype, échantillon, outillage, application et version beta) dans un délai très court, à coût optimal et avec l'efficacité d'outillage et d'étapes intermédiaires dans le processus de réalisation, et
- soit d'aboutir à une Preuve de Concept pour savoir si le service ou le produit proposé répond à un besoin réel et si la *business model* est viable. Cette Preuve de Concept est en effet constituée des éléments portant sur la validation du *business model*, les projections financières, la rentabilité des produits/services proposés, et l'analyse des coûts de développement.

De façon spécifique, l'accompagnement technique de l'Expert ou du Prestataire va permettre d'accroître les chances de succès des projets innovants en se focalisant sur le cycle de conception et développement d'un produit/service pour :

- détecter au plus tôt d'éventuels problèmes de conception, sans effets majeurs sur le coût final ;

- tester des solutions alternatives (choix technologiques pour la pièce, procédés utilisés pour sa fabrication...);
- valider rapidement la faisabilité industrielle de la pièce et optimiser les formes et le coût des outillages futurs nécessaires à sa fabrication en série, et donc minimiser les risques de modifications lors de l'industrialisation ;
- affiner les caractéristiques opérationnelles du produit (mécanique, aérodynamique, esthétique, ergonomique...) au travers de tests en grandeur nature sur un prototype physique ;
- disposer d'un objet support, et éviter ainsi l'arbitrage d'éventuels conflits ou le développement en parallèle des éléments de procédés et de processus inhérent à chaque métier (obtention du brut, usinage, métrologie, assemblage, packaging...);
- élaborer et disposer d'une Preuve de Concept qui permettra de lever des Fonds pour renforcer le secteur marketing et commercial ;
- intéresser plus facilement de potentiels investisseurs et faciliter la mobilisation des financements pour sa production et sa mise en marché ;
- susciter l'intérêt de l'état pour un financement/investissement public si le projet se révèle être d'intérêt national.

4. PARTICIPATION

Peuvent participer à cette pré-qualification, les Cabinets, Bureaux d'études ou des Consultants individuels nationaux et internationaux basés au Cameroun.

5. BENEFICIAIRES

Ils sont constitués principalement des PME et Porteurs de Projet installés au Cameroun ou à créer au Cameroun :

- ✓ Des PME existantes (engagées dans un processus d'innovation) ;
- ✓ Des PME innovantes nouvellement créées ou startups légalisées ; et
- ✓ Des Porteurs d'idées de projets innovants ou startups non légalisées.

6. CRITERES DE SELECTION DES SOUMISSIONNAIRES

- **Critères éliminatoires**
 - Dossier administratif incomplet ou non conforme ;
 - Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
 - Absence de note méthodologique ;
 - Soumission d'un projet en tant que candidat à l'Appel à Projet du Fonds-Proto¹ ;

¹ Cf. : DÉCRET N°2018/355 du 12 Juin 2018 règles communes applicables aux marchés des entreprises et établissements publics – Article 72- Alinéa (3) : Une mission de consultation ne peut être confiée à un consultant individuel susceptible d'être en situation de conflit d'intérêt.

- Note technique inférieure à soixante-quinze (75) points sur cent (100).

▪ **Critères essentiels**

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur 100 points sur la base des critères ci-dessous :

N°	Critères			
	Cabinet / Bureau d'études	Points	Consultant	Points
1	Qualification et expérience pertinentes des personnels clés	30	Qualification et expérience pertinentes du Consultant	35
2	Références pertinentes du Cabinet / Bureau d'études	10	Références pertinentes du Consultant	10
3	Compréhension de la mission	20	Compréhension de la mission	20
4	Présentation du dossier	10	Présentation du dossier	10
5	Disponibilité d'infrastructures ou d'installations ou relation probante avec une ou plusieurs structure(s) en disposant, adéquates et fonctionnelles (Équipements techniques et moyens logistiques propres), en rapport avec le domaine d'activité concerné	30	Partenariat ou relation probante avec une (ou plusieurs) structure(s) disposant d'infrastructures ou d'installations adéquates et fonctionnelles (Équipements techniques et moyens logistiques) en rapport avec le domaine d'activité concerné	25
	Total	100	Total	100

7. DOSSIER DE CANDIDATURE

L'Agence de Promotion des PME invite les Cabinets, les Bureaux d'études ou les Consultants individuels intéressés et ayant une réputation établie, à manifester leur intérêt et à fournir un dossier présenté dans deux enveloppes cachetées sous pli anonyme fermé.

- **La première enveloppe dite « enveloppe A » portera la mention « pièces administratives » et contiendra les documents ci-après :**

Cabinets et Bureaux d'études	Consultants individuels
<ul style="list-style-type: none"> • La déclaration d'intention de soumission présentée sur en-tête du Cabinet/Bureau d'études, précisant les domaines et type de prototypage de compétence, adressée au Directeur Général de l'APME • Photocopie légalisée de la CNI du promoteur • Copies certifiées des diplômes des experts • Plan de localisation légalisé • Attestation de Domiciliation Bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Une lettre de motivation dûment signée par le Consultant, précisant les domaines et type de prototypage de compétence, adressée au Directeur Général de l'APME • Photocopie légalisée de la CNI du Consultant • Attestation de disponibilité • Copie certifiée du dernier diplôme ou du diplôme le plus élevé du Consultant • Plan de localisation légalisé • Attestation de Domiciliation Bancaire
<ul style="list-style-type: none"> • Photocopies légalisées par les services compétents du registre de commerce ou du certificat de non-faillite, de la Patente ou Attestation de Non-Redevance, de la Carte de contribuable, de l'Attestation de Non-exclusion des marchés publics (ARMP), de l'attestation pour soumission (CNPS) • Une lettre d'engagement à ne pas participer ou de déclaration d'exemption, à n'avoir pas participé, en tant que candidat à l'Appel à Projet du Fonds-Proto 	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopies légalisées par les services compétents de la carte de contribuable du Consultant, ainsi que de l'Attestation de Non-redevance ou Certificat d'imposition, de l'Attestation de Non-exclusion des marchés publics • Une lettre d'engagement à ne pas participer ou de déclaration d'exemption, à n'avoir pas participé, en tant que candidat à l'Appel à Projet du Fonds-Proto

Les pièces administratives requises et listées ci-dessus devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en photocopies légalisées datant de moins de trois (03) mois.

- La deuxième enveloppe dite « enveloppe B » portera la mention « offre technique » et contiendra un document technique comprenant :

Cabinets et Bureaux d'études	Consultants individuels
<ul style="list-style-type: none"> • La déclaration d'intention de soumission présentée sur entête du Cabinet/Bureau d'études, précisant les domaines et type de prototypage de compétence, adressée au Directeur Général de l'APME • Document de présentation du Cabinet et CV des principaux Experts • Copies certifiées des diplômes des experts • Références et justificatifs du cabinet et des experts en termes de travaux réalisés en matière de prototypage ou de conception et développement de produits/services industriels et technologiques • Les moyens matériels dont dispose le Cabinet/Bureau d'études • Une lettre d'engagement à ne pas participer ou de déclaration d'exemption, à n'avoir pas participé, en tant que candidat à l'Appel à Projet du Fonds-Proto 	<ul style="list-style-type: none"> • Une lettre de motivation dûment signée par le Consultant, précisant les domaines et type de prototypage de compétence, adressée au Directeur Général de l'APME • CV détaillé du Consultant • Copie certifiée du dernier diplôme ou du diplôme le plus élevé du Consultant • Références et justificatifs du Consultant en termes de travaux réalisés en matière de prototypage ou de conception et développement de produits/services industriels et technologiques • Une lettre d'engagement à ne pas participer ou de déclaration d'exemption, à n'avoir pas participé, en tant que candidat à l'Appel à Projet du Fonds-Proto • -//-

A l'issue de la présente sollicitation à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de consultants pré-qualifiés à soumissionner sera établie et leur sera adressée au travers d'une correspondance.

8. REMISE DES OFFRES DE PRE-QUALIFICATION

Les dossiers de candidature rédigés en Français ou en Anglais seront remis en cinq (06) exemplaires dont un (01) original et conforme aux prescriptions du dossier de consultation, devront être déposés sous pli fermé et scellés, contre récépissé, à la **Direction Générale de l'APME, sise à Yaoundé, quartier TSINGA, au lieu-dit « Boulevard du Sultan NJOYA », au plus tard le 20 Juillet 2020 à 14 heures précises.**

Les dossiers administratif (Enveloppe A) et technique (Enveloppe B) doivent être placés dans une enveloppe unique et anonyme portant la seule mention :

« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°...../AMI/APME/DU POUR POUR LA SELECTION ET LE RECRUTEMENT DES EXPERTS ET PRESTATAIRES EN PROTOTYPAGE RAPIDE, EN VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PME ET DES PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AU PROTOTYPAGE « À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les renseignements complémentaires, peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Division de la Création d'Entreprises (DCE) de l'APME, au Contacts téléphoniques et e-mail suivants : Tel : +237 672 881 088 / 655 373 998. E-mail : fonds-proto@apme.cm / fondsproto@gmail.com / jmouiche@gmail.com

Le Directeur Général de l'APME